

DECISION DU PRESIDENT
N°2023-422

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude d'opportunité sur la Réutilisation des Eaux Usées Traitées

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT

Que dans un contexte de fortes tensions sur la ressource en eau, la réutilisation des eaux traitées usées (REUT) apparaît comme une solution envisageable pour préserver la ressource et s'adapter au changement climatique.

Que la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (PAPR), compétente en assainissement collectif sur son territoire, souhaite lancer une étude prospective sur les opportunités de réutilisation des eaux traitées issues des stations d'épurations du territoire afin de cibler les secteurs et usages de son territoire où la REUT serait appropriée.

DECIDE

ARTICLE 1 : La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'étude de réutilisation des eaux usées traitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir une subvention de sa part, la plus élevée possible.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 38 250,00 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 31 octobre 2023

**Le Président
Jean Michel BRARD**

